

2017_CT2_281

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2016)

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SALOMON Monique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Habitat et politique de la ville
Habitat**

■ Séance du 6 juillet 2017

04_1_01

■ **Opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis – Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires – Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2016)**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Développement territorial, logement, centres anciens, contrat de ville

■ Séance du 13 juillet 2017

3692

■ Opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis – Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires – Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2016)

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Pays d'Aix accompagne et soutient la ville de Pertuis depuis 2003 dans la rénovation de son cœur de ville. Une convention publique d'aménagement s'est achevée le 31 décembre 2010, elle a permis de réhabiliter des immeubles anciens, d'améliorer le fonctionnement urbain et la qualité de l'espace public, mais aussi de préparer, grâce aux acquisitions foncières réalisées, le traitement futur des îlots très dégradés situés dans le périmètre de la convention.

L'action engagée dans le centre historique de Pertuis se poursuit sous la forme d'une nouvelle opération d'aménagement, dénommée « concession d'aménagement pour l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis » depuis 2011.

Cette opération a été confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires pour une durée initiale de quatre ans, prorogée jusqu'au 31 décembre 2020.

Dans le cadre du traité de concession, le concessionnaire est chargé de :

- Assurer la maîtrise foncière et la libération des terrains inclus dans le périmètre opérationnel et nécessaires à la réalisation de l'opération,
- Mettre en œuvre toutes les formalités administratives, légales et réglementaires et produire les compléments techniques concourant à la réalisation de l'opération,
- Assurer la réalisation des études liées à la mise en œuvre de l'opération,
- Assurer la maîtrise d'ouvrage aux fins de réalisation des travaux et équipements concourant à la réalisation de l'opération,
- Assurer la commercialisation,
- Assurer la gestion administrative, financière et comptable de l'opération et mobiliser les financements appropriés.

La SPLA assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Des instances de suivi ont été mises en place afin d'assurer le contrôle analogue de l'opération par le concédant : il s'agit du comité technique de l'opération, qui s'est réuni 7 fois durant l'exercice écoulé et du comité de pilotage qui s'est réuni 2 fois en 2015.

Par ailleurs, le concédant exerce un contrôle technique, financier et comptable sur l'opération notamment grâce à la production d'un compte-rendu annuel conforme à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi, l'article 28 du traité prévoit qu'indépendamment des divers documents élaborés dans le cadre de l'opération, le concessionnaire devra produire au plus tard le 15 mai de chaque année un compte-rendu comportant :

- le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie actualisé,
- un tableau des acquisitions et cessions foncières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé,
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir,
- le cas échéant, le bilan de la mise en œuvre des conventions d'avances,
- le cas échéant, un tableau des subventions perçues et des subventions demandées pendant la durée de l'exercice écoulé auprès des autres personnes publiques, ainsi que le compte rendu d'utilisation des subventions perçues,
- un planning d'opération actualisé,
- un rapport sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique (expropriation, préemption...).

Synthèse du Compte Rendu Annuel à la Collectivité

Le rapport au Conseil d'Administration de la SPLA du 12 mai 2017 présente le CRAC 2016.

Compte rendu de l'année 2016

L'essentiel des dépenses de l'opération en 2016 a concerné la réalisation de quatre études urbaines et techniques ainsi que des frais de gestion et les honoraires. Trois études concernent la réhabilitation des îlots d'Astion et Durance, la mise en valeur des rues et places du centre historique, la suppression de la Butte du Barry et son réaménagement. La quatrième est une étude de requalification urbaine aux abords de la médiathèque et de l'îlot Murette/Place de la Diane dans le but de valoriser ce pôle culturel et créer des axes de circulations piétonnes.

Le montant prévisionnel des dépenses pour 2016 s'élevait à 1 838 768 € pour un montant réalisé de 530 632 €, ce différentiel s'explique par le report sur 2017 de trois acquisitions pour un montant de 669 000 € ainsi que le décalage du démarrage de l'aménagement de la Butte du Barry, des places et rues pour un montant de 430 000 €.

Les recettes 2016 se composent essentiellement de deux postes : des cessions d'immeubles ayant permis la création de logements et la restructuration d'espaces publics (passage piéton, élargissement de voie) et la participation du concédant.

Le montant prévisionnel des recettes s'élevait à 2 184 360 € pour un montant perçu de 1 834 954 €, ce qui s'explique par le report sur l'année 2017 des cessions des immeubles situés dans l'îlot Vinoly (pour du logements locatifs social), dans l'îlot de l'Ange (locatif intermédiaire et accession) et au 53 rue Notre dame.

Evolution du bilan

Le bilan global actualisé (2011-2020) se situe à hauteur de 20 millions € HT, il est identique au bilan approuvé l'année précédente.

La participation d'équilibre du concédant pour l'année 2017 s'élève à 1 393 300€ et sera versée à la SPLA après l'adoption du présent CRAC.

Perspectives 2017

Le programme des actions de l'année 2017, établi selon le nouveau calendrier prévisionnel, se présente comme suit :

- Finalisation de la commercialisation de l'immeuble collectif, 2 rue Vinoly et commercialisation des immeubles 53 rue Notre Dame et de la tranche 2 de l'îlot de l'Ange,
- Acquisition à l'amiable de la station essence inexploitée située autour du pôle culturel pour réaliser un accès Sud et un passage public,
- Acquisition à l'amiable d'immeubles situés 36 rue Murette et 46 rue Durance,
- Recherche de relogement de deux commerces situés dans l'îlot Murette,
- Démarrage des Travaux pour l'aménagement de la butte du Barry et pour la rue François Morel et la place des Barres devenues piétonnes,
- Poursuite et fin de l'étude globale d'aménagement urbain intégrant la requalification de l'îlot Murette, la création de cheminements piétons autour du pôle culturel,
- Consultation des entreprises pour les travaux de mise en valeur des remparts, la réalisation de l'îlot des Escourts et l'esplanade de la Dévalade.

Les bilans établis par la SPLA reprenant le réalisé à fin 2016, le prévisionnel pour les années à venir, et le nouveau bilan prévisionnel actualisé de l'opération sont présentés en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 300-4 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2010-A194 du Conseil communautaire de la CPA du 10 décembre 2010 déclarant d'intérêt communautaire la convention de concession d'aménagement relative à la rénovation du cœur de ville de Pertuis,
- La délibération n°2013-A284 du Conseil communautaire de la CPA du 19 décembre 2013 adoptant l'avenant n°2 à la concession, apportant des modifications au programme, au périmètre et à la durée de l'opération,
- Le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2016 de l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis ci-joint.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le procès verbal du Conseil d'Administration de la SPLA Pays d'Aix Territoires en date du 12 mai 2017 présentant le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2016 de la concession de l'opération rénovation du cœur de ville de Pertuis.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2016) de la SPLA Pays d'Aix Territoires relatif à l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis.

Article 2 :

Le montant de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'année 2017 s'élève à 1 393 300 €, et sera versée après l'approbation du présent CRAC 2016 sur la ligne 15983, nature 20421 qui présente les disponibilités suffisantes.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour enrôlement,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MAI 2017**

.....

**10 - Métropole – Territoire du Pays d'Aix - Ville de Pertuis
Concession d'aménagement Rénovation du cœur de ville**

**Compte-rendu annuel à la Note de Conjoncture
Année 2016**

collectivité

La présente note de conjoncture concernant l'année 2016 s'organise de la façon suivante et autour des grands postes du bilan de l'opération.

DEPENSES :

- Poursuite et fin de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation des îlots Durance et Astion pour 19 900 €
- Travaux d'entretien des immeubles de la concession pour 19 977 €
- poursuite des études techniques pour la suppression de la Butte du Barry, recherche d'un site pouvant recevoir les terres polluées de la butte, et pour les travaux de réaménagement des rues François Morel, Colbert et Danton, de la place des Barres et de la place Mirabeau et de l'esplanade des Escourts pour un montant de 165 488 €.
- Frais divers de gestion immobilière (taxes, assurances, EDF...), TVA non récupérable pour un montant de 23 231 €.
- Rémunération forfaitaire de l'aménageur pour sa mission de concessionnaire pour un montant de 303 740 €.
- **Conclusion pour les dépenses :**
 - Le total des dépenses pour l'année 2016 représente 530 632 € pour un montant prévisionnel de 1 838 768 €
 - L'écart correspond essentiellement au report en 2017 de trois acquisitions (immeubles 78 rue Durance et impasse Silvy (BP 10 et 11)) pour 669.000€ et du démarrage de l'aménagement de la Butte du Barry et des rues et places pour 430 000 € de travaux.

PRODUITS :

- La cession de 3 biens immobiliers : 86 rue Notre Dame, 27 rue Bonnemaison et le passage public impasse de l'Ange/rue Galante pour un montant de 317 800 €

Accusé de réception en préfecture
003200054807-20170706-2017_CT2_281-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

- La participation de la Métropole Aix Marseille Provence pour 1 393 300 €.
- La subvention de la Commune pour 100 000 €.
- Les recettes de loyers constituant les autres produits pour 8 561 €.
- Les produits financiers représentant 15 293 €
- **Conclusion pour les produits :**
 - Le total des produits pour l'année 2016 représente 1 834 954 € pour un montant prévisionnel de 2 184 360 €.
 - L'écart correspond essentiellement au report en 2017 des cessions des immeubles, ilot de l'Ange tranche 2, 2 rue Vinolly (collectif) et 53 rue Notre Dame.

LES PERSPECTIVES EN 2017 :

- Finalisation de la commercialisation de l'immeuble collectif 2 rue Vinolly
- Commercialisation de l'immeuble 53 rue Notre Dame
- Commercialisation de la tranche 2 de l'ilot de l'Ange
- Acquisition à l'amiable de la station essence inexploitée située au sud de la médiathèque des Carmes et revente à la ville de Pertuis (projet de création d'un passage public)
- Acquisition à l'amiable d'un immeuble situé 36 rue Murette
- Acquisition à l'amiable d'un immeuble situé 46 rue Durance
- Recherche de relogement à l'amiable de deux commerces situés dans l'ilot Murette
- Poursuite et fin de l'étude de faisabilité urbaine autour de la future médiathèque des Carmes intégrant la requalification de l'ilot Murette et la création de cheminements piétons
- Lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique sur le secteur Garcin/médiathèque/Parmentier/Murette/Diane
- Consultation des entreprises pour les travaux de mise en valeur des remparts de l'ilot des Escourts et de l'aménagement de l'esplanade de la Dévalade
- Démarrage des travaux de la rue François Morel et place des Barres devenues piétonnes
- Démarrage des travaux pour l'aménagement de la Butte du Barry

Le bilan global actualisé (2011-2020) reste à 19 986 815 € en dépenses et passe de 20 078 492 € à 20 093 786 € en recettes, augmentation liée aux produits financiers réalisés.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_281-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

FINANCEMENT

Les orientations stratégiques énoncées dans l'étude de faisabilité urbaine autour de la future médiathèque des Carmes amènent la ville de Pertuis à reconsidérer ses objectifs initiaux dans une logique d'amélioration du fonctionnement du secteur et, de ce fait, à devoir élargir son programme d'actions.

Il est, en effet, essentiel d'intégrer dans la requalification des espaces publics autour de la médiathèque le réaménagement des places Parmentier et de la Diane et la mise en valeur de la salle des fêtes par la démolition des bâtiments parasites : une première approche estime les coûts supplémentaires à 2 700 000 €.

Par ailleurs, une diminution des recettes de l'ordre de 1 100 000 € est prévisible pour les raisons suivantes :

- pour promouvoir la création d'offres de logements en accession et en locatifs à prix maîtrisé sur les îlots Durance et Astion, les immeubles doivent être cédés gratuitement afin d'atteindre l'équilibre financier
- une convention contractée avec le conseil régional en 2011 pour l'attribution de subventions dans le cadre d'aménagements urbains en centre ville (rues, places, parking) a été supprimée

Si ces perspectives souhaitées par le Maire de Pertuis sont intégrées à l'opération, le traité de concession devra faire l'objet d'un avenant portant sur :

- Le développement du programme opérationnel en intégrant la place de la Diane, la mise en valeur des espaces urbains autour de la médiathèque,
- La gratuité du foncier pour les opérations à caractère social
- La prorogation de 3 ans à minima de la durée de la concession pour permettre la réalisation complète du programme d'aménagement ; avec une augmentation de la rémunération moyenne du concessionnaire de 350 000 € par an.
- La modification de la participation d'équilibre de la Métropole Aix Marseille Provence par une augmentation de l'ordre de 4 000 000 €.

Le Conseil d'Administration approuve le présent Compte Rendu Annuel à la Collectivité.

Extrait certifié conforme
au procès verbal du Conseil
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

CR LC03 - Rénovation Coeur de Ville de Pertuis - bilan financier prévisionnel en € HT

Ligne	Intitulé	Bilan		Fin 2015	2016	2017	2018	2019	2020	Bilan	
		Approuvé	Réalisé							Nouveau	Ecart
	RESULTAT D'EXPLOITATION	91 678	3 381 916	2 077 594	1 304 322	88 624	-1 773 071	-1 401 150	-189 352	106 967	15 289
	DEPENSES	19 986 815	7 964 446	7 433 814	530 632	1 744 276	3 916 842	4 219 555	2 141 699	19 986 818	3
1	ETUDES	103 500	74 100	54 200	19 900	29 400				103 500	
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	6 170 633	4 591 712	4 593 416	-1 704	496 832	69 904	1 012 880		6 171 328	695
3	TRAVAUX	8 014 719	620 862	600 884	19 977	656 425	3 077 279	2 304 403	1 355 750	8 014 719	0
4	HONORAIRES	2 411 643	836 997	671 509	165 488	219 171	413 753	532 336	404 262	2 406 519	-5 124
5	FRAIS DIVERS	287 693	193 299	170 068	23 231	25 000	25 000	25 000	22 126	290 425	2 732
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS										
7	CHARGES FINANCIERES	2 487	987	987		800	800	800	800	4 187	1 700
8	REMUNERATIONS	2 996 140	1 646 489	1 342 749	303 740	316 648	330 106	344 136	358 761	2 996 140	
9	Reprise TVA										
	RECETTES	20 078 493	11 346 362	9 511 408	1 834 954	1 832 900	2 143 771	2 818 405	1 952 347	20 093 785	15 292
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	4 050 545	1 764 884	1 447 084	317 800	331 600	488 756	1 165 390	299 915	4 050 545	0
2	PARTICIPATIONS	14 630 228	9 057 028	7 663 728	1 393 300	1 393 300	1 393 300	1 393 300	1 393 300	14 630 228	
3	SUBVENTIONS	1 172 585	305 440	205 440	100 000	100 000	255 715	255 715	255 715	1 172 585	
4	AUTRES PRODUITS	88 249	66 832	58 271	8 561	8 000	6 000	4 000	3 417	88 249	0
5	PRODUITS FINANCIERS	136 886	152 178	136 886	15 293					152 178	15 292
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS										
	FINANCEMENT										
	AMORTISSEMENTS	11 404 000	11 200 000	11 200 000						11 200 000	-204 000
1	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)										
2	AVANCES (REMBOURSEMENT)	8 204 000	8 000 000	8 000 000						8 000 000	-204 000
3	TRESORERIE (SORTIES)	3 200 000	3 200 000	3 200 000						3 200 000	
	MOBILISATIONS	11 404 000	11 200 000	11 200 000						11 200 000	-204 000
	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)										
	AVANCES (ENCAISSEMENTS)	8 204 000	8 000 000	8 000 000						8 000 000	-204 000
	TRESORERIE (ENTREES)	3 200 000	3 200 000	3 200 000						3 200 000	
	TRESORERIE				3 278 529	3 470 115	1 697 044	295 894	106 542	106 967	
	TRESORERIE PERIODE	-1 434 631	3 278 529	2 057 379	1 221 150	191 586	-1 773 071	-1 401 150	-189 352	106 967	
	TRESORERIE CUMUL				3 278 529	3 470 115	1 697 044	295 894	106 542	106 967	

Adresse de réception en préfecture
 01-3-200054807-20170706-2017 CT2_281-
 Date de télétransmission : 19/07/2017
 Date de réception préfecture : 19/07/2017

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis
- Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du Compte-Rendu
Annuel à la Collectivité (CRAC 2016)**

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **17 JUL. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_281-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017